

Complémentaire Santé Solidaire

Qu'est-ce que la CSS ?



La **Complémentaire Santé Solidaire** est une aide pour payer vos dépenses de santé. Elle remplace l'ACS (Aide à la Complémentaire Santé).

C'est **une garantie et une participation unique** quel que soit votre organisme gestionnaire, **renouvelable** chaque année.

Comment fonctionne-t-elle ?



Les personnes gagnant entre 745 et 1007 € par mois doivent payer une **participation** en fonction de leur âge :

- Moins de 29 ans : 8€/mois
- 30 à 49 ans : 14€/mois
- 50 à 59 ans : 21€/mois
- 60 à 69 ans : 25 €/mois
- 70 ans et plus : 30€/mois

Avec la CSS vous bénéficiez de nombreux soins **sans reste à charge**. Et dans la plupart des cas vous ne payez pas vos prothèses dentaires, vos lunettes, vos prothèses auditives, vos dispositifs médicaux !

Concrètement, quelles sont les différences ?



Optique : montures et verres



ACS

CSS

reste à charge	343€
reste à payer annuelle	245€
reste à charge + reste à payer annuelle	588€

reste à charge	0€
cotisation annuelle	168€
reste à charge + cotisation annuelle	168€

40 -
49 ans

**Soit 420€
de gain
grâce à la
CSS**